



BULLETIN 2020/2021

DEMANDE D'ADHESION

Photo obligatoire

A coller ou à insérer numériquement

L'HIPPOCAMPE

Club de plongée sous-marine

Association n°0343015701

Jeunesse et sport n°S-135-92

FFESSM n° 08-34-0228

Piscine AQUALUNA - 34400 LUNEL

Identité

Données personnelles collectées pour les besoins associatifs - droit d'accès (modification, effacement) adresser un mail à hippocampe@yahoo.fr (plus de détails à consulter sur le site internet du club)

Nom Prénom

Date et lieu de naissance :

Adresse :

CP - Ville :

Téléphone :Mail

Tél Personne à prévenir :

Formation dispensée par le club souhaitée cette année ?

.....
.....

NB : les sessions de formation seront définies en fonction de l'encadrement disponible.

Coût et modalités d'adhésion

Précisez vos niveaux

Plongée

Apnée

Encadrant

Niveau Bio

Autre qualification à préciser (Nitrox, Rifap, autre...)

Adhésion	Montant	Choix
Adhésion mer + piscine (Sans formation technique)	185 €	
Adhésion mer et piscine à partir du 2 ^{ème} membre de la même famille (parents / enfants)	150 €	
Cotisation mer – accessible uniquement à partir du Niveau 2 (ne donne pas accès à la piscine ni aux formations)	120 €	
Tarif spécial moniteurs / membres bureau	80 €	
Tarif spécial famille moniteurs et membres bureau	100 €	
Formation enfant (- 16 ans)	Gratuit	
Caution si besoin prêt de matériel (non encaissée)	100 €	

Frais de formation à régler en supplément (voir ci dessous) dès accord du club.

L'adhésion comprend :

- la licence FFESSM avec assurance responsabilité civile dans la pratique de la plongée,
- l'accès aux créneaux d'entraînement à la piscine Aqualuna,
- la participation aux activités du club,
- le prêt de blocs, gilets et détendeurs pour toutes les sorties organisées par le club.
- les plongées du bord

L'adhésion ne comprend pas :

- le forfait formation :
70€ pour N1, N2, N3 plongée, Nitrox confirmé
50€ pour Nitrox
30€ pour RIFAP, RIFAA et les niveaux en Apnée
- l'assurance complémentaire individuelle
- l'équipement personnel (palmes, masque, tuba, combinaison et ceinture de plomb)
- le prix des plongées "bateaux" + encadrement si besoin

Assurance individuelle (Lire les infos complémentaires au verso)

→ Je reconnais avoir lu au verso les recommandations sur l'assurance individuelle et je souscrirai une assurance soit auprès du cabinet Lafont (voir au verso) Soit auprès d'un autre assureur

Inscription au club

Je soussigné(e), m'engage à respecter les règlements de la Fédération Française d'Etudes et de Sports sous-marins (FFESSM) et également le règlement interne du club L'HIPPOCAMPE et les créneaux piscine :

☞ **Mardi soir : formations, nage, apnée** ☞ **Vendredi soir : PSP, nage, apnée** ☞ **Samedi matin : jeunes plongeurs formation/PSP**

J'autorise le club à utiliser mes coordonnées dans son fichier d'adhérents accessible avec un code et je suis informé(e) de la possibilité d'y apporter des modifications.

J'autorise la publication des photos me concernant, prises lors des sorties plongées, sur le site internet du club L'HIPPOCAMPE, photos accessibles avec un code réservé aux adhérents.

A....., le2020

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Informations et pièces à fournir pour l'inscription

(tout dossier incomplet sera refusé)

Pièces à fournir

- PHOTOCOPIE ⁽¹⁾ certificat médical ⁽²⁾ de non contre-indication à la pratique de la plongée**
→ (1) **CONSERVER l'original. Ne joindre que la PHOTOCOPIE au dossier.**
→ (2) Le certificat médical doit être valable **au minimum jusqu'au 31/12/2020** et il doit être établi sur le formulaire imposé par la fédération FFESSM, **à télécharger sur le site du club.**
- Le bulletin d'adhésion 2020/2021 dûment rempli.**
- 1 photo (nouveau adhérent)**
- 1 chèque à l'ordre de l'HIPPOCAMPE, (montant variant selon l'adhésion choisie)**
- 1 autorisation parentale pour les mineurs**
- 1 chèque de caution de 100€ pour le prêt de matériel**
 ou pas de caution (j'ai mon matériel en totalité : bloc, stab, détendeur)

INFOS

Site internet :
plongee-lunel.com

Courriel du club :
hippocampeb@yahoo.fr

Pensez à consulter le site du club
Vous y trouverez, en outre: informations :

- le planning des sorties en mer
- les comptes rendus du Bureau
- les sorties WE, etc.

Rappel sur les créneaux piscine :
☞ 4 lignes d'eau les mardi et vendredi soir (21h-22h30),
☞ 3 lignes d'eau le samedi matin (9h30-11h30) : priorité enfants.

Nouvel adhérent

Demandez à être inscrit sur la liste de diffusion YAHOO.
(procédure à établir par mail – Infos sur site internet du club).

Certificat médical de non contre-indication

Le certificat médical de non contre indication à la plongée doit être de moins d'un an (arrêté du 24/7/2017). Il peut être délivré par tout médecin (art 10-3 du règlement médical de la FFESSM) **même s'il est fortement conseillé de privilégier le recours à un médecin fédéral** (médecin fédéral, subaquatique ou du sport obligatoire en cas de pathologie chronique et pour la reprise de la plongée après un accident de plongée).

Le certificat médical doit être établi sur le formulaire fédéral qui soit être remis au médecin avec :

- une liste des contre-indications à la plongée,
- un questionnaire sur votre état de santé que vous aurez rempli au préalable,
- une fiche d'examen détaillée (à compléter par le médecin),

Tous ces documents sont téléchargeables sur le site **plongee-lunel.com** dans la rubrique S'INSCRIRE.

Recommandations du club : pour les seniors, bilan cardiaque conseillé

PERSONNES PRATIQUANT LA PLONGEE SPORTIVE EN PISCINE

Important de faire mentionner par le médecin « pratique de la compétition pour la plongée sportive en piscine » - télécharger le modèle du certificat adapté sur le site internet du club.

Assurance complémentaire individuelle

Si vous êtes victime d'un accident de plongée sans tiers responsable, vous n'êtes pas assuré.

Le club L'Hippocampe vous recommande fortement de souscrire une assurance complémentaire individuelle qui permet, en cas d'accident, la prise en charge de frais importants qui resteraient à votre charge sans assurance (frais de recherches, de rapatriement, de soins, de caisson hyperbare...).

Vous devez souscrire **vous-même** cette assurance auprès de l'assureur de votre choix (sauf moniteurs pour lesquels le club L'Hippocampe souscrita l'assurance Loisir 2 cabinet Lafont).

Pour obtenir des renseignements et /ou pour souscrire une assurance, vous pouvez consulter :

www.cabinet-lafont.com ou DAN EUROPE <http://www.daneurope.org/web/guest/sport-plans>

NB : ce type d'assurance est souvent obligatoire à l'étranger, notamment en Espagne, et vous sera demandé pour participer aux week-ends organisés par le club.

A titre indicatif, coût de l'assurance Lafont 2019/2020 (sous réserve augmentation en sept 2020)				
CATEGORIES	LOISIR 1	LOISIR 2	LOISIR 3	PISCINE
Loisir de base	20,00 €	25,00 €	42,00 €	11,00 €
Loisir TOP	39,00 €	50,00 €	83,00 €	Pas de garanties

(validité de l'assurance jusqu'au 31 décembre 2021 quelle que soit la date de souscription. Après que Le club ait procédé à l'enregistrement de votre licence sur le site de la FFESSM, vous pourrez souscrire votre assurance dès le 20/09/2020 et dans les 10 jours maximum suivant votre adhésion au club, si vous souhaitez que l'assurance figure sur votre carte de licencié)

Pour souscrire votre assurance auprès du cabinet Lafont, il vous suffit de vous connecter sur le site www.cabinet-lafont.com

- renseigner votre nom et votre numéro de licence
(pour les nouveaux adhérents, attendre que la licence soit créée)
- payer en ligne et vous recevrez votre attestation valable jusqu'à fin décembre 2021

Législation :

Article L321-4 du CODE DU SPORT. Les associations et les fédérations sportives sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Du seul fait de votre licence vous bénéficiez de la garantie "Responsabilité Civile", qui vous couvre contre les conséquences financières que vous pourriez être amené à connaître, dans la pratique des activités reconnues par la FFESSM, si vous causiez un dommage à AUTRUI et que vous en étiez déclaré responsable, ainsi que la garantie de protection juridique.

Si vous êtes victime d'un accident sans engagement de la responsabilité d'un tiers, vous n'êtes pas assuré dans le cadre du contrat "Responsabilité Civile" de votre licence.